

# APRIA

L'appareil de protection respiratoire individuel autonome (APRIA) à pression positive, est une partie d'équipement essentielle en présence de gaz toxiques. En route vers une intervention incendie, les pompiers s'arriment à leur appareil respiratoire à l'intérieur du véhicule. La partie faciale est ajustée par des sangles et est étanche. L'appareil respiratoire est quant à lui muni d'une bouteille d'air pressurisé et filtré. La pression contenue dans la bouteille est de 4500 lbs/po<sup>2</sup> pour une autonomie d'environ 20 à 45 minutes, selon l'effort et la forme physique de l'individu. L'appareil est aussi muni de lecteurs de pression et d'avertisseurs sonore et visuel. Il est aussi muni d'une alarme contre la chaleur extrême et de détecteurs d'inertie dans le cas où la vie du pompier serait en situation critique.

L'appareil respiratoire pèse 33 livres et se porte en tout temps dans la zone périlleuse, souvent pendant plus d'une heure. Le pompier se ravitaille en air frais dans une zone sécurisée et retourne au besoin à l'intervention. L'ensemble de l'appareil respiratoire subi un examen complet chaque année (banc d'essai). La bouteille doit passer un test hydrostatique à tous les cinq ans et sa durée de vie est de 15 ans.